

*La constitution*

Malgré nos différends et d'interminables débats sur certains sujets de désaccord, j'ai la conviction qu'il y a bien plus pour nous unir que nous diviser. Nos perspectives d'avenir, nos ressources humaines et matérielles, sont là, dépassant parfois l'imagination. Nous recherchons maintenant une sorte de dénominateur commun qui puisse rattacher tout cela au bien de l'ensemble.

Allons-y. Mettons-nous au travail.

**Des voix:** Bravo!

**M. Baker (Nepean-Carleton):** C'était un très bon discours, un apport très utile.

**M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord féliciter le député qui m'a précédé, le député de Dollard (M. Desmarais) de ses remarques. Nous avons tous noté la grande sagesse de ses propos et la conviction avec laquelle il a exprimé ses sentiments.

Mes félicitations toutefois portent sur le fait que son discours suivait un faux rappel au Règlement invoqué par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) qui m'a vivement contrarié. Le ministre a déclaré à la Chambre que les 147 membres du parti libéral seront limités à des discours de 20 minutes sur une question si importante. Je félicite le député de Dollard d'avoir utilisé presque entièrement les 40 minutes auxquelles ses commentants ont droit. Je pense qu'il a bien employé son temps de parole pour exprimer un point de vue que je ne peux pas partager à presque tous les égards, mais que je peux comprendre. J'espère que les députés d'en face assumeront sérieusement leurs responsabilités envers leurs commettants et le Parlement et prendront le temps nécessaire pour transmettre à la Chambre le message qu'ils jugent opportun de faire entendre. J'espère que les députés de l'autre côté qui interviendront plus tard ne se laisseront pas intimider par les ministres du cabinet ou par le leader de leur parti à la Chambre.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Bien dit.

**Des voix:** Bravo!

**M. Hawkes:** Monsieur l'Orateur, c'est en tant que Canadien de l'Alberta que je prends la parole, en tant que citoyen canadien tenant à sa liberté et à son droit de voter aux élections scolaires, municipales, de comté, provinciales ou fédérales.

Dans ma province, cent personnes exactement sont élus députés aux deux niveaux de gouvernement, soit 79 à l'Assemblée législative et 21 à la Chambre des communes. Je tiens à dire que 99 de ces élus représentant librement et démocratiquement leurs commettants, s'opposent absolument et irréversiblement à la procédure de modification qu'a adoptée le gouvernement et qu'ils dénoncent les effets qu'elle aura.

Le député de Dollard a parlé de l'unité nationale et du besoin de prévoir dans la constitution certains changements à l'égard du statut du Québec. Dans la brève intervention que j'ai l'intention de faire aujourd'hui, je veux mettre en relief le danger que représentent pour l'unité nationale les retombées que ce projet d'amendement constitutionnel aura sur ma province et ma circonscription. Cette menace est réelle et il faut en tenir compte; il faut y faire face avant qu'il ne soit trop tard.

Hier soir, j'ai assisté à la soirée balte, un événement qui survient une fois l'an sur la colline du Parlement. Cette soirée et le message qu'apportent aux parlementaires les peuples baltes visent exclusivement à leur rappeler qu'ils doivent faire preuve de vigilance et protéger nos libertés. Voilà la raison d'être de la soirée balte et je trouve le moment particulièrement bien choisi, le lendemain de la soirée balte, de parler à la Chambre de la constitution. J'ai été à même d'entendre certains réfugiés de pays unitaires, totalitaires, discourir des risques que courent nos libertés et transmettre leurs soucis aux nouvelles générations de Canadiens d'origine balte.

● (1720)

J'interviens aujourd'hui pour tirer une ou deux choses au clair. D'abord, j'ai assisté à 50 des 56 séances du comité chargé d'étudier la résolution constitutionnelle et, pendant l'année précédente, j'ai passé au moins autant d'heures à essayer de comprendre la nature des constitutions et l'incidence qu'elles peuvent avoir sur un pays comme le Canada. Quiconque s'intéresse autant à ce sujet mérite qu'on lui permette d'exprimer ses opinions à la Chambre.

Deuxièmement, le débat, tant à la première et courte étape à la Chambre qu'à cette étape-ci, sans oublier celle de l'étude en comité, a mis en évidence le fossé considérable qui sépare les députés de l'autre côté et ceux de l'opposition officielle. A mon avis, la différence réside surtout dans le fait que les députés libéraux, dans tous leurs discours, parlent presque exclusivement en termes d'objectifs. De ce côté-ci de la Chambre, nous ne désavouons pas ces objectifs, mais ce que je trouve curieux, lorsque je passe à la télévision en même temps que des ministres de la Couronne, pendant les séances des comités avec des députés libéraux ou lorsque j'écoute leurs discours à la Chambre, ce que je trouve curieux, dis-je, c'est que les députés de l'autre côté attachent si peu d'importance à ce qui est écrit en petits caractères. Ils parlent rarement de ce que signifie en réalité ce qui est écrit dans la résolution. Ils nous parlent rarement du caractère du Canada, de la façon dont nous sommes gouvernés, et de l'intrusion que cette mesure législative risque de faire dans notre vie.

Je vois clairement dans la résolution à l'étude aujourd'hui un moyen de fomentier une révolution occulte, et j'entends m'étendre là-dessus un peu plus tard. Je vois aussi clairement que dans cette démarche, le gouvernement procède non pas dans le secret absolu mais dans le plus grand secret possible. Les révolutions surviennent de deux façons. Si on parle un peu de la première, on parle peu de la seconde. Il s'agit d'une révolution dans la façon dont nous serons gouvernés à l'avenir, qui frappe sérieusement tous ceux qui étudient attentivement cette mesure. Il s'agit d'une révolution concernant le pouvoir des Canadiens et la suprématie des électeurs. Cette résolution va priver les Canadiens de leur pouvoir. Voilà une idée vraiment révolutionnaire dans son ampleur et dans ses répercussions.

C'est également une révolution dans sa démarche et sa substance, qui vise à détruire le régime fédéral. Je vais tâcher de traiter de ces deux aspects de manière à me faire bien comprendre, je l'espère, non seulement des députés, car cela m'a permis à moi-même d'y voir clair, mais aussi des téléspectateurs qui suivent de temps à autre nos débats à la télévision.